

UNE INVESTIGATION DU LIEN PAUVRETÉ - MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CONTEXTE DU MAROC

Jean-Philippe Karim EL AYNAOUI*

***Résumé** - L'objet de ce papier est de montrer qu'il existe une relation entre le mode de fonctionnement du marché du travail urbain et la pauvreté dans les pays en développement. L'analyse s'appuie sur des données empiriques concernant le Maroc. Un modèle de segmentation du marché du travail, fondé sur la prise en compte des différentiels de protections institutionnelles associées aux occupations, permet d'appréhender le processus latent d'allocation des individus dans les segments du marché du travail. Les résultats suggèrent que le mode d'insertion des individus sur le marché du travail est décisif quant à l'impact de la pauvreté dans l'ensemble du ménage dont ils sont issus. L'étude fait apparaître que deux segments sont particulièrement vulnérables à la pauvreté.*

***Mots-clés** - SEGMENTATION, PAUVRETÉ, TRAVAIL, URBAIN, MAROC*

L'auteur tient à remercier M. Tadili Fariss, Directeur de la statistique, M. Abzahd, Chef de la Division des Enquêtes auprès des ménages, et B. Hajibi, Ingénieur analyste au sein de cette institution.

* Centre d'Économie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.

1. INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, le Maroc, à la différence de nombreux pays en développement, et notamment de ceux d'Afrique subsaharienne, n'a pas connu de récession économique prolongée. Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel a été de 3,7 % (Bank al Maghrib) entre 1983 et 1994¹, alors que le rythme annuel moyen de la croissance démographique s'établissait sur la même période à 2,7 % (Banque Mondiale, 1993). Ce pays, dont les premières mesures de stabilisation remontent à 1983, a pu obtenir une réelle réduction de ses déséquilibres macroéconomiques tout en maintenant des taux de croissance élevés pour une conjoncture d'ajustement². Dans le même temps, le Maroc a engagé un ambitieux processus de libéralisation et de réformes structurelles. L'objectif recherché est un changement dans la structure des prix relatifs favorisant une réallocation des ressources vers les activités de biens échangeables. Plus largement, les réformes visent à introduire des mécanismes de marché dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Ces nouvelles options, qui conduisent à une mutation profonde des structures de l'économie, ont un impact déstabilisateur à court-moyen terme. Le marché du travail urbain n'échappe pas à cette dynamique de transformation. Bien au contraire, les déséquilibres y sont patents et semblent devoir perdurer, ceci d'autant plus qu'il est le lieu privilégié de répercussion de l'ensemble des chocs de diverse nature que subit l'économie.

En effet, en dépit du contexte global assez favorable, le marché du travail urbain se trouve soumis à de puissantes pressions. L'évolution du chômage est un des révélateurs des ajustements sur ce marché. Ainsi, entre 1985 et 1993 le taux d'accroissement annuel moyen des créations d'emplois s'élevait à 3,8 %, alors que dans le même temps l'offre de travail s'accroissait de 4,2 % en moyenne par an [selon l'Enquête Nationale sur la Population Active Urbaine (ENPAU), 1991, 1993]. Le taux de chômage (déclaré) urbain a augmenté de façon significative passant de 13,9 % en 1985 à 18,5 % en 1991 (ENPAU, 1991). En outre, le niveau de sous-emploi s'établit en 1991 à 28,8 % des actifs urbains.

¹ Cependant, ces bonnes performances, en grande partie dues à des conditions climatiques globalement favorables sur la période, ne doivent pas cacher une faiblesse structurelle de l'économie marocaine : la croissance reste tributaire du climat et de son impact sur la production agricole. Ainsi, après une hausse de 6,9 % en 1991, le PIB, en termes réels, diminue de 4,1 % en 1992 suite à une sévère sécheresse.

² En Afrique subsaharienne, entre 1980 et 1990, le taux de croissance annuel moyen du PIB n'a été que de 2,1 %. (Banque Mondiale, 1992).

Par ailleurs, certains dysfonctionnements accentuent la vulnérabilité du marché du travail urbain. Deux tendances lourdes concernant le chômage semblent se dégager. D'une part, les jeunes³ sont fortement exposés avec un taux de chômage qui s'établit à 30,2 % pour l'année 1993, ce qui représente près de 55,1 % du total des chômeurs. D'autre part, le chômage des diplômés atteint un niveau substantiel puisque leur part dans le volume global du chômage urbain est passée de 5,6 % en 1985 à 17,6 % en 1993. En outre, le nombre de jeunes diplômés au chômage a augmenté de 22,4 % entre 1992 et 1993⁴. Les formes d'emploi précaire, et donc la vulnérabilité des travailleurs se développent alors que le stock d'emplois protégés a tendance à diminuer. Ainsi, la part du travail salarié dans l'emploi total chute de 66,7 % en 1986 à 59,3 % en 1993 alors que le taux d'emploi indépendant –sans distinguer l'emploi informel⁵– passe de 28,2 % en 1985 à 32,8 % en 1993 (ENPAU, 1993). Saïd estime que 70 % des créations d'emplois dans les espaces urbains entre 1986 et 1990 concernent des emplois indépendants⁶. Par ailleurs, le volume de l'emploi dans le secteur public progresse légèrement entre 1985 et 1991 malgré la politique de réduction du déficit budgétaire et de désengagement de l'État. Il passe de 9,5 % à 10,9 %, avec un point bas en 1990 à 9,9 % (ENPAU, 1991). Cette légère augmentation du nombre de fonctionnaires est due à une certaine flexibilité à la baisse des rémunérations : le salaire réel dans le secteur public a diminué de 22,6 % entre 1980 et 1986 (Morrisson, 1991). La même tendance est observée dans le secteur privé où la décreue des salaires réels atteint 18,5 % sur la période 1980-1986. Cette détérioration, antérieure à l'année 1983, s'accompagne cependant d'une revalorisation des salaires nominaux⁷. La relative flexibilité du marché du travail a limité l'impact des mesures d'ajustement, mais n'a pas permis de réduction, ou même de stabilisation du niveau du chômage urbain. En outre, la pression démographique sur le marché du travail urbain est forte. La croissance de la population urbaine au cours de la dernière décennie a été très

³ Sont considérés comme jeunes les 15-24 ans.

⁴ ENPAU (1993). On constate un excès de diplômés de l'enseignement supérieur général avec simultanément un manque de techniciens spécialisés.

⁵ L'emploi indépendant ne constitue pas une catégorie homogène sur le marché du travail qui soit totalement assimilable au secteur informel. Il n'est alors pas possible de parler avec certitude d'informalisation ou de précarisation du travail au vu de cette évolution. On peut cependant penser que la croissance rapide de cette forme d'emploi recouvre pour l'essentiel une multiplication des activités précaires urbaines. Par ailleurs, du fait de l'absence de données statistiques, mais surtout du fait du caractère peu opérationnel du concept même d'emploi informel, il est difficile de saisir avec un tant soit peu de précision les tendances de cette forme d'occupation en se référant à cette notion.

⁶ Saïd (1994) cité par Agénor (1995).

⁷ Parallèlement, l'inflation sur la période est demeurée sensiblement égale à celle constatée pendant les années 1970.

rapide. Ainsi, entre 1982 et 1994, la population urbaine a crû de l'ordre de 27,7 %⁸ sous les effets conjugués de l'accroissement naturel et de l'exode rural. En définitive, il est évident que si la période d'ajustement a vu s'exacerber les tensions sur le marché du travail urbain, ces maints déséquilibres ne sont pas récents. Ils présentent un caractère structurel et ont de nombreuses conséquences sur la situation sociale au Maroc.

Le marché du travail est à tous égards un élément incontournable dans l'appréhension du phénomène de la pauvreté pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il exerce une influence décisive sur le niveau de vie des ménages. Celle-ci est d'autant plus forte dans les pays en développement qu'un grand nombre de ménages ne disposent que de la vente de leur force de travail pour dériver un revenu. Ainsi, le contexte économique décrit ci-dessus traduit la grande vulnérabilité des individus les plus défavorisés par rapport aux évolutions du marché du travail. Ensuite, dans la mesure où il est un lieu de transmission de l'impact des politiques macroéconomiques –notamment des mesures d'ajustement– sur la pauvreté (Addison et Demery, 1995). Certes, il serait abusif de réduire l'étude de la pauvreté urbaine à une simple analyse de la distribution des revenus. Elle procède nécessairement de multiples dynamiques complexes qui dépassent largement le cadre du marché du travail. Toutefois, la pauvreté ne doit pas être considérée comme un simple phénomène résiduel, mais plutôt comme la résultante d'une dynamique de fonctionnement particulière du marché du travail.

En effet, la structure même du marché du travail et ses mécanismes de fonctionnement contribuent à aggraver, voire à générer la pauvreté. Ce marché ne peut être considéré comme un lieu où s'échangeraient des biens et services stricto sensu, dont l'équilibre se réaliserait par de simples ajustements dans les prix. La relation entre offreurs et demandeurs a ici un contenu composite qui ne saurait se limiter au marché. L'hétérogénéité des conditions sur le marché du travail, la variété des institutions et des mécanismes déterminant l'accès à l'emploi et sa stabilité, le contexte légal et social s'insèrent dans un processus social plus large qui conditionne l'utilisation et la rémunération du travail. La pauvreté naît aussi bien de ces "processus d'emploi" au sens large que de facteurs plus évidents tels que le niveau général de production et de productivité dans l'économie (Rodgers, 1989). Il existe une multiplicité de dynamiques sous-jacentes à la pauvreté. La structure du marché du travail, et la nature de sa stratification s'avèrent être des éléments centraux de l'explication de l'incidence de la pauvreté.

L'hétérogénéité des marchés du travail urbain dans les pays en

⁸ D'après les résultats du dernier recensement de la population.

développement n'est plus à démontrer. La réalité est plutôt celle d'un marché éclaté en sous-segments distincts les uns des autres⁹. Ce sont les forces, qui structurent ainsi le marché du travail, qui condamnent certains groupes de travailleurs à la pauvreté, en les confinant dans des emplois précaires et vulnérables. Parallèlement, d'autres catégories d'individus bénéficient d'une véritable protection liée à la nature de leur emploi. La "balkanisation" du marché du travail urbain semble trouver ses prémices dans les différentiels de niveau de vulnérabilité des statuts d'emploi.

L'incidence de la pauvreté entretient donc des liens avec la participation des individus au marché du travail, mais également avec les modalités que prend cette insertion. Le degré de vulnérabilité économique et social est fortement corrélé au type d'emploi occupé. Ainsi, le statut sur le marché du travail conditionne-t-il pour une grande part le niveau de vie des ménages. C'est l'orientation analytique que ce travail propose d'explorer. Elle trouve, notamment, sa justification dans la puissance des interactions entre la pauvreté et les processus de fonctionnement du marché du travail. Il s'agit donc, de montrer l'existence d'une stratification du marché du travail en terme de vulnérabilité des statuts d'emploi.

L'analyse est subordonnée à la nature des informations statistiques disponibles¹⁰. Une enquête nationale intégrée sur le niveau de vie des ménages au Maroc, effectuée en 1991 par la Direction de la Statistique, fournit l'opportunité d'explorer la présente option conceptuelle. Menée auprès d'un échantillon de 3400 ménages¹¹ (dont 1650 ménages urbains), sur une période d'un an, cette enquête couvre l'ensemble des zones rurales et urbaines du Maroc¹². La constitution de l'échantillon repose sur un plan de sondage stratifié à trois niveaux. Au premier degré, 140 unités primaires sont sélectionnées au sein d'un échantillon-maître, établi sur le recensement de la population de 1982, 3 unités secondaires sont ensuite tirées, et enfin, 8 ménages sont sélectionnés au hasard dans chaque unité

⁹ Voir par exemple Harriss (1986) dans le contexte de l'Inde, Jatoba (1989) pour le Brésil, Lachaud (1989) pour la Côte d'Ivoire, Lachaud (1994) dans le cas de six pays d'Afrique subsaharienne.

¹⁰ Souvent, les études sur la pauvreté ou le marché du travail dans les pays en développement, et particulièrement au Maroc, sont basées sur des données trop agrégées, ce qui, de facto limite les possibilités d'analyse. Lorsque l'on cherche à étudier les liens entre le fonctionnement du marché du travail et la pauvreté avec une certaine précision, il est nécessaire de disposer d'informations statistiques idoines d'un point de vue conceptuel, qui, par ailleurs doivent être désagrégées.

¹¹ Ce qui correspond à environ 19000 individus.

¹² Les informations recueillies lors de cette investigation sont nombreuses puisque le questionnaire, à sujets multiples, ne comporte pas moins de 21 sections. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux informations relatives aux caractéristiques démographiques, aux conditions de vie, à l'éducation, à l'activité, au revenu, à l'emploi indépendant, à la migration, aux dépenses des ménages.

secondaire¹³. Les données utilisées dans le cadre de ce travail recouvre l'ensemble des espaces urbains des régions économiques du Centre et du Nord-Ouest, soit 469 ménages¹⁴. Cette enquête, du fait de la richesse de son questionnaire, mais également de la qualité des informations recueillies rend réalisable les objectifs de la présente recherche. En outre, le fait qu'elle se situe en fin de période d'ajustement structurel en renforce l'intérêt¹⁵.

L'identification de la stratification du marché du travail urbain constitue le point de départ de cette recherche. Aussi, après avoir introduit l'approche conceptuelle et la méthodologie subséquente, la présente contribution tentera de spécifier les interactions entre la structure du marché du travail et la pauvreté.

2. LA STRATIFICATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL URBAIN

L'appréhension des dynamiques d'évolution du marché du travail urbain dans les pays en développement se heurte à l'immanence de ses discontinuités et de son hétérogénéité. La prise en compte de ce fait stylisé est apparue essentielle dans la construction des modèles de représentation du fonctionnement de ce marché. Souvent, elle prend la forme d'une présentation de la structure du marché du travail en deux ou plusieurs segments dont les modes de fonctionnement sont opposés points par points, notamment en ce qui concerne la distribution des revenus.

2.1. L'approche conceptuelle

Les hypothèses fortes de la théorie de la segmentation du marché du travail influencent les analyses dans les pays du Tiers-Monde¹⁶. Initialement développée aux États-Unis, pour expliquer l'extension de la pauvreté durant la période de croissance des années soixante¹⁷, c'est dans sa version la plus restrictive – l'approche dualiste – qu'elle a été le plus largement transposée à la situation

¹³ Pour davantage de détails sur l'enquête, et notamment sur les questions d'échantillonnage et les fondements méthodologiques, on pourra se référer à Direction de la Statistique (1992).

¹⁴ Ce qui correspond à 2508 individus.

¹⁵ La phase allant de 1983-1986 est surtout marquée par des mesures de stabilisation macroéconomique, alors que la période 1987-1991 connaît une accentuation des réformes structurelles.

¹⁶ Il existe certes une grande diversité de la littérature sur la segmentation du marché du travail. Certains modèles se démarquent totalement du modèle néoclassique, alors que d'autres se situent à sa frontière, ou encore s'y intègrent. Cependant, ils ont en commun l'hypothèse de voir les marchés du travail comme étant segmentés, avec une mobilité réduite entre les segments. Pour un survey, voir Taubman et Wachter (1986).

¹⁷ Doeringer et Piore (1971) ; Edwards et *alii* (1973) ; Gordon et *alii* (1982) ; Thurow (1975).

prévalent dans les pays du Tiers-Monde. A l'origine, l'approche du marché du travail dual part du constat que les gains des individus sont en grande partie fonction de leur localisation sectorielle sur le marché du travail. Les différentiels de salaires observés ne sont que partiellement le résultat des écarts individuels sous-jacents de dotation en capital humain. Elle oppose alors un segment primaire, où prédominent des conditions de travail favorables, une certaine stabilité de l'emploi, des salaires relativement élevés, des opportunités de promotion ; à un segment secondaire dont les caractéristiques sont opposées au précédent. Le fonctionnement du marché du travail, notamment le mode de fixation des salaires, diffère selon le segment considéré. De plus, les emplois primaires sont rationnés et la mobilité ascendante entre les secteurs est très réduite. L'analyse met l'accent sur la nature des occupations plutôt que sur les qualifications des travailleurs¹⁸. Ainsi, les emplois dans le primaire sont qualifiés de "bons emplois", alors que ceux du segment secondaire sont de "mauvais emplois". Les individus vulnérables et les pauvres sont donc relégués dans les emplois secondaires où l'instabilité est grande.

Associée aux premières présentations dualistes des économies en développement¹⁹, la transposition des hypothèses fortes de l'approche de la segmentation a récemment pris la forme d'une dichotomisation du marché du travail urbain, entre un secteur formel et un secteur informel, parallèle à la distinction entre segment primaire et secondaire des pays industrialisés. C'est le cadre "standard" d'analyse de la structure des marchés du travail urbain dans les pays en développement. La distinction conceptuelle entre les secteurs formel-informel repose essentiellement sur les deux principes suivants : la libre entrée sur le secteur informel²⁰, et une différenciation du marché du travail qui découle du système productif. *De facto*, la localisation des individus dans les diverses strates du marché du travail est fonction de leur appartenance à telle ou telle branche productive. Au plan empirique, la dichotomisation du marché du travail passe par une répartition des entreprises dans chaque segment suivant un critère déterminé a priori²¹.

Cependant, de nombreuses études ont montré que cette dualité n'était pas

¹⁸ C'est là une différence fondamentale avec l'approche du capital humain qui associe éducation-formation-expérience professionnelle, productivité et gains.

¹⁹ Lewis (1954) ; Harriss, Todaro (1969).

²⁰ Les individus à la recherche d'un travail n'ont donc aucune difficulté à accéder aux emplois du secteur informel.

²¹ Les définitions du secteur informel varient selon les auteurs. Les critères de repérage utilisés sont variés -montant en capital, bénéfice, taille de l'entreprise, existence d'une comptabilité, paiement de l'impôt...- et conditionnent donc l'ampleur et le contenu respectif des deux segments.

évidente et surtout qu'elle ne recouvrait pas la réalité du marché du travail urbain. Kannappan, se basant sur une série d'études empiriques, montre que les critères utilisés pour dualiser le marché du travail transcendent en fait la séparation. On trouve une certaine continuité, plutôt qu'une rupture, dans les formes d'emploi existant dans les deux secteurs. Les données fournissent encore moins de support à l'idée que la dichotomie moderne-informel corresponde à la réalité du marché dans le sens où une forme de travail homogène est inégalement rémunérée pour des raisons d'affiliation sectorielle (Kannappan, 1985 ; Mazumdar, 1983). Ainsi, les différentiels observés dans les gains ne permettent d'affirmer que les revenus soient systématiquement polarisés en faveur du secteur formel. L'hétérogénéité des gains et des activités à l'intérieur de chaque segment constitue une limite analytique sérieuse (Fields, 1990 ; Lachaud, 1995 ; Mazumdar, 1989). Les formes d'emplois vulnérables ne suivent pas les lignes de démarcation des deux secteurs mutuellement exclusifs. En réalité, certains salariés sont aussi désavantagés que des travailleurs à propre compte de l'informel et la pauvreté urbaine chevauche la division en terme de systèmes productifs. En définitive, cette représentation du marché du travail urbain n'offre pas un cadre d'analyse satisfaisant dans une optique d'explication de la pauvreté. L'appréhension des dynamiques du marché du travail à l'origine de la pauvreté passe par une analyse en terme de statut d'occupation.

Les limitations du clivage précédent ont conduit certains auteurs à présenter un cadre d'analyse de la structure du marché du travail urbain qui met l'accent sur les segments vulnérables et les formes d'emploi instables²². Dans ce contexte, il est impératif de rompre avec le schéma dualiste et sa logique sectorielle pour s'attacher à saisir la vulnérabilité des statuts d'emploi. Dans la présente recherche il est postulé que l'émergence des inégalités est liée aux processus de segmentation et aux modes d'insertion et d'évolution des individus sur le marché du travail. Il s'agit alors de mettre à jour une segmentation reposant sur la notion de statut d'occupation, révélatrice des dynamiques institutionnelles à l'oeuvre sur le marché du travail. En effet, des travailleurs homogènes se trouvent confrontés à des conditions divergentes sur le marché du travail alors même qu'ils évoluent dans la même branche d'activité. Certains individus, confinés dans des segments défavorisés marqués par une instabilité persistante, sont soumis à la pression des forces du marché alors que coexistent des formes d'emplois favorisés à l'abri de la concurrence. Ainsi, le degré de protection, qui dépend d'éléments institutionnels afférents aux occupations, est déterminant. La segmentation repose alors sur les

²² Voir Rodgers (1986) ; Lachaud (1994) dans le contexte de six pays d'Afrique subsaharienne ; Harriss (1982) dans une étude sur le marché du travail à Coimbatore. Aryee et Mhone (1986), dans un cadre marxiste, et Weeks (1986) s'intéressent également aux segments vulnérables des marchés du travail urbains dans le contexte de l'Afrique.

idiosyncrasies des occupations des individus ; ces dernières étant susceptibles de révéler les effets non directement observables de la dynamique institutionnelle sur le marché du travail. En définitive, dans la mesure où la pauvreté prend largement naissance dans les mécanismes de fonctionnement sur le marché du travail, la localisation des individus dans les diverses strates est décisive.

Une telle approche fondée sur les différentiels de protection, de stabilité et de régularité des occupations –sous-tendue par les modalités selon lesquelles les diverses formes du processus de travail et les différents modes d'insertion affectent les niveaux de vie– vise à identifier la nature de la segmentation du marché du travail. Cela est rendu possible parce que les segments ainsi spécifiés, homogènes du point de vue des statuts d'occupation, ne reposent pas sur les lignes de démarcation du système productif. Un modèle différenciant quatre segments sera adopté afin de prendre en compte l'hétérogénéité inhérente au marché du travail. A cet égard, il est postulé que ni le secteur salarié –privé et public confondus– ni le secteur des travailleurs indépendants ne constituent des segments homogènes du point de vue de leurs mécanismes de fonctionnement, et qu'il existe de substantielles barrières à la mobilité des travailleurs. La présente stratification fondée sur les différentiels de statut d'occupation revêt un intérêt certain dans l'analyse des interactions entre le marché du travail et la pauvreté. C'est l'option méthodologique de la présente recherche dans le contexte du Maroc.

2.2. La méthode d'analyse²³

La plupart des études menées dans l'hypothèse de la segmentation procèdent à un découpage du marché du travail à partir de critères prédéfinis. Mais, ce type de démarche recèle des faiblesses majeures. Tout d'abord la segmentation est postulée ex ante sans être démontrée ; ensuite elle ne conduit pas à l'identification de segments du marché du travail véritablement homogènes, notamment quand aux caractéristiques d'emploi des individus. En fait, il s'agit de prouver l'existence de la segmentation en appréhendant le processus latent d'allocation des individus dans les segments. Les variables institutionnelles introduites dans l'analyse en classification de groupe vont saisir la tendance des individus à être dans l'un des segments du marché du travail plutôt que dans l'autre. L'intérêt de cette méthode est qu'elle permet de prendre en compte un large spectre de variables pour capturer l'impact des dynamiques institutionnelles sur la segmentation. Ce sont les attributs liés aux occupations des individus qui révèlent les modalités d'affectation ex post de ces derniers dans les secteurs.

²³ Ce papier emprunte, sur le plan méthodologique, aux analyses effectuées par Lachaud (1994) dans six pays d'Afrique subsaharienne.

Ainsi, une analyse en classification de groupe (cluster analysis) doit permettre d'affecter les individus dans les quatre segments du marché du travail urbain. Sa mise en oeuvre conduit à l'identification de groupes statistiquement homogènes, qui émergent de l'analyse des données. Pour cela, la procédure k-means de classification des groupes selon les cas sera utilisée²⁴. L'algorithme utilisé par cette dernière pour déterminer l'appartenance d'un cas à un groupe est basé sur un critère centroïde²⁵, ce qui signifie qu'un cas est relié au groupe dont le centre est le plus proche de ce cas. Nous ne disposons pas d'informations sur le centre des groupes, aussi sont-ils estimés de la façon suivante à partir des données : les k premiers cas du fichier, k étant le nombre de groupes requis, sont sélectionnés comme centres provisoires des groupes. Par la suite, ils sont mis à jour par un processus itératif : un cas remplace un centre si sa plus petite distance à un centre est supérieure à la distance entre les deux centres les plus proches. Un cas se substitue aussi à un centre si le plus petit écart entre ce cas et un centre est plus grand que la plus petite distance entre ce centre et tous les autres centres. Dans tous les cas de figure, c'est le centre le plus proche du cas qui est remplacé. Le processus d'assignation des cas et de détermination des centres est répété jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun changement dans les centres des groupes²⁶. Pour classer les cas, les distances Euclidiennes sont calculées²⁷. La fiabilité de la procédure requiert que les variables exploitées pour générer les groupes soient exprimées dans la même échelle²⁸. La solution consiste alors à standardiser les variables, c'est-à-dire à les transformer de telle sorte que leur moyenne soit nulle et leur écart-type égal à un. A cet égard, la présente analyse utilise des variables sous forme dichotomique.

La nature des éléments entrant dans la procédure est cruciale, puisqu'elle détermine les points de similarités à l'intérieur des groupes et de dissimilarités inter-groupes. En ce sens, les variables de type institutionnel, introduites pour identifier les segments du marché du travail doivent être exclusivement relatives aux caractéristiques des occupations des individus. Ainsi, l'analyse statistique est

²⁴ Anderberg (1973). On peut avoir recours à cette procédure, qui produit une seule solution pour le nombre de groupes spécifiés, lorsque le nombre de cas à classer est important (supérieur à 200).

²⁵ Nearest centroid sorting.

²⁶ Norusis (1994). La procédure quick-cluster du logiciel SPSS est utilisée dans la présente recherche.

²⁷ La distance Euclidienne entre deux groupes X et Y, calculée par la commande quick-cluster de SPSS, peut s'exprimer de la façon suivante : $Distance(X, Y) = \sqrt{\sum (X_i - Y_i)^2}$. Norusis (1994).

²⁸ Dans le cas contraire, les variables contribueraient alors au score des distances en fonction de la grandeur absolue de leur unité de mesure.

menée avec 37 variables dichotomiques tirées de 13 éléments : branche d'activité des individus ; catégorie professionnelle ; nature de l'entreprise –administration, entreprise publique, entreprise privée– ; nombre de salariés dans l'entreprise ; existence d'un contrat de travail ; ancienneté dans le travail actuel inférieure à 12 mois ; temps de travail par semaine inférieur à 32 heures, paiement au mois ; 12 derniers mois payés ; affiliation à la sécurité sociale ; autres rémunérations – avantages en nature, indemnités et primes– ; lieu de travail –domicile, hors domicile et fixe, hors domicile non fixe– ; propriété de l'entreprise ; montant du capital ; ventes irrégulières ; paiement d'impôts et/ou de taxes²⁹.

2.3. Les segments du marché du travail

L'analyse en classification de groupes a permis de dégager quatre groupes statistiquement homogènes. L'évaluation de la qualité de ce résultat se situe à deux niveaux. D'abord, l'examen de la matrice des distances Euclidiennes entre les centres finaux des groupes fournit une appréciation de la différenciation entre les divers groupes : si dans l'ensemble tous les groupes se distinguent correctement entre eux, certains se différencient plus que d'autres. Ainsi le groupe 4 se démarque-t-il beaucoup plus du groupe 3 que du 1³⁰. Ensuite, l'analyse de variance, qui donne une idée de la variabilité inter-groupe et intra-groupe, montre que toutes les variables diffèrent entre les groupes, puisque les seuils de signification observés du test F sont tous nuls³¹.

Maintenant, il s'agit de vérifier la cohérence des groupes issus de la procédure statistique avec le cadre conceptuel précédemment défini, et de préciser la structure du marché du travail en identifiant à quel segment ils correspondent. A cet égard, l'examen de tableaux croisés entre les groupes statistiques et un certain nombre de variables, qui n'ont pas été introduites dans l'analyse³², et, par ailleurs, l'observation des statistiques descriptives des variables de classification présentées au tableau 1, permettent de repérer les nouvelles catégories du marché du travail.

Le premier groupe issu de l'analyse se compose exclusivement de travailleurs indépendants, ayant un capital supérieur à un certain niveau (voir la

²⁹ Les quatre dernières variables sont spécifiques aux travailleurs indépendants.

³⁰ Nous verrons, lors de l'identification des groupes, que ces différentiels sont logiques.

³¹ Le test F doit être seulement utilisé dans une optique descriptive, dans la mesure où la procédure cluster vise à maximiser les différences entre les cas des divers groupes. En effet, les niveaux de signification observés n'étant pas corrigés, ils ne peuvent en aucun cas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des groupes sont égales. Norusis (1994).

³² Car ne relevant pas du statut d'emploi des individus.

note numéro 5 du tableau 1), exerçant pour 53 % d'entre eux leur activité dans le commerce et 21 % dans l'industrie ; 41 % disposent d'un local fixe hors du domicile et seulement 18 % n'ont pas de lieu de travail fixe ; 56 % sont seuls propriétaires de leur entreprise (le mode associatif est assez développé dans cette catégorie) ; 12 % sont affiliés au régime général de la sécurité sociale ce qui dénote d'une certaine ampleur de l'activité. Ainsi, 32 % de ces travailleurs indépendants emploient au moins un individu et 6 % plus de 10 employés. Au niveau de leur éducation, si 73 % n'ont aucun diplôme, seulement 17 % sont sans instruction et 27 % ont des diplômes allant du certificat d'études primaires au baccalauréat. D'autre part, environ 14 % ont eu un apprentissage sur le tas dans le secteur informel et 9 % ont suivi une formation professionnelle. Ce segment, dont les indépendants sont relativement autonomes et impliqués dans des activités requérant une certaine intensité capitalistique, est celui des *micro-entrepreneurs avec capital*.

Le second groupe est constitué de salariés, dont 64 % sont ouvriers ou manoeuvres et 27 % employés de bureau ou de service. Ces salariés, qui travaillent pour 34 % dans la branche industrie, 26 % dans les services ou les transports, et 12 % dans le commerce, sont majoritairement situés dans des entreprises privées –91 % de petite taille– 38 % sont employés dans des entreprises de moins de 5 salariés. En outre, les individus de ce groupe sont exposés à une certaine précarité puisque seuls 17 % bénéficient de la protection d'un contrat de travail³³, 9 % sont affiliés à la sécurité sociale, 22 % n'ont pas de lieu fixe de travail et 15 % ont une ancienneté dans leur emploi inférieure à 1 an. Par ailleurs, le tableau 1 montre que pour environ un individu sur deux les salaires n'ont pas été versés régulièrement au cours des 12 derniers mois, et que moins d'un tiers est payé mensuellement. D'autre part, les salariés de ce groupe ont un niveau moyen de formation assez faible : 43 % sont sans instruction et 33 % ont un niveau primaire. On peut parler pour cette

Tableau 1 : Identification des segments du marché du travail urbain, moyennes et écarts-types des variables de l'analyse en classification de groupes, Maroc 1991¹

Variables ²	Catégories				Ensemble
	Micro-entrepreneur avec capital (Groupe 1)	Salarié concurrentiel (Groupe 2)	Salarié protégé (Groupe 3)	Indépendant vulnérable (Groupe 4)	
Branche d'activité					
Agriculture/Pêche/Forêt	0,09 (0,29)	0,08 (0,27)	0,02 (0,13)	0,05 (0,21)	0,05 (0,21)
Industrie	0,21 (0,41)	0,34 (0,48)	0,09 (0,28)	0,30 (0,46)	0,22 (0,41)
Bâtiment/Trav. Publics	0,00 (0,00)	0,11 (0,32)	1,02 (0,13)	0,03 (0,18)	0,05 (0,21)

³³ Le questionnaire différenciait entre les divers types de contrat de travail –oral, écrit...– mais malheureusement la qualité des réponses à ces questions n'a pas permis d'affiner l'analyse.

Commerce	0,53 (0,51)	0,12 (0,32)	0,05 (0,21)	0,44 (0,50)	0,19 (0,39)
Service/Transport	0,12 (0,33)	0,26 (0,44)	0,20 (0,40)	0,15 (0,36)	0,20 (0,40)
Banque/Assurances	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	1,04 (0,20)	0,00 (0,00)	0,02 (0,13)
Service non marchands	0,06 (0,24)	0,06 (0,24)	0,17 (0,38)	0,03 (0,16)	0,10 (0,30)
Administration	0,00 (0,00)	0,03 (0,17)	0,42 (0,49)	0,00 (0,00)	0,18 (0,38)
Nature de l'activité					
Administration publique	0,00 (0,00)	0,04 (0,19)	0,56 (0,50)	0,00 (0,50)	0,24 (0,43)
Entreprise publique	0,03 (0,17)	0,06 (0,24)	0,17 (0,38)	0,00 (0,00)	0,09 (0,28)
Entreprise privée	0,97 (0,17)	0,91 (0,29)	0,27 (0,45)	1,00 (0,00)	0,68 (0,47)
Catégorie prof. (*)					
Cadre sup./Ingénieur	0,00 (0,00)	0,04 (0,20)	0,30 (0,46)	0,00 (0,00)	0,13 (0,34)
Dir./Gérant/Propriétaire	0,00 (0,00)	0,03 (0,17)	0,06 (0,24)	0,00 (0,00)	0,03 (0,18)
Employé de bureau	0,00 (0,00)	0,12 (0,33)	0,18 (0,39)	0,00 (0,00)	0,11 (0,31)
Employé de service	0,00 (0,00)	0,15 (0,36)	0,26 (0,44)	0,00 (0,00)	0,15 (0,36)
Ouvrier/Manœuvre	0,00 (0,00)	0,64 (0,48)	0,09 (0,29)	0,00 (0,00)	0,22 (0,41)
Cadre moyen/Maîtrise	0,00 (0,00)	0,01 (0,11)	0,10 (0,29)	0,00 (0,00)	0,04 (0,20)
Indépendant	1,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	1,00 (0,00)	0,31 (0,46)
Lieu de travail					
Domicile	0,09 (0,29)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,12 (0,33)	0,04 (0,18)
Hors domicile-fixe	0,41 (0,50)	0,75 (0,43)	0,94 (0,24)	0,28 (0,45)	0,69 (0,46)
Hors domicile-non fixe	0,18 (0,39)	0,22 (0,41)	0,05 (0,22)	0,36 (0,48)	0,18 (0,39)
Nbre salarié/entreprise					
- de 5	0,50 (0,51)	0,38 (0,49)	0,13 (0,34)	0,52 (0,50)	0,32 (0,47)
+ de 5, - de 10	0,09 (0,29)	0,15 (0,36)	0,04 (0,20)	0,00 (0,00)	0,07 (0,25)
+ de 10, - de 20	0,03 (0,17)	0,11 (0,32)	0,03 (0,17)	0,00 (0,00)	0,05 (0,21)
+ de 20	0,03 (0,17)	0,33 (0,47)	0,79 (0,41)	0,00 (0,00)	0,41 (0,49)
Contrat de travail	0,00 (0,00)	0,17 (0,39)	0,88 (0,32)	0,00 (0,00)	0,41 (0,49)
Ancienneté/travail³	0,00 (0,00)	0,15 (0,36)	0,05 (0,22)	0,03 (0,18)	0,07 (0,26)
Temps travail/semaine⁴	0,18 (0,39)	0,07 (0,26)	0,15 (0,36)	0,23 (0,42)	0,15 (0,36)
Paiement au mois	0,00 (0,00)	0,30 (0,46)	0,98 (0,16)	0,00 (0,00)	0,48 (0,50)
12 derniers mois payés	0,00 (0,00)	0,53 (0,50)	0,88 (0,32)	0,00 (0,00)	0,51 (0,50)
Autres rémunérations					
Avantages en nature	0,00 (0,00)	0,24 (0,43)	0,33 (0,47)	0,00 (0,00)	0,20 (0,40)
Primes/Indemnités	0,00 (0,00)	0,08 (0,27)	0,38 (0,49)	0,00 (0,00)	0,18 (0,38)
Aff. sécurité sociale	0,12 (0,33)	0,09 (0,29)	0,71 (0,46)	0,00 (0,00)	0,32 (0,47)
Montant du capital⁵	1,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,06 (0,23)
Propriétaire entreprise	0,56 (0,50)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,66 (0,47)	0,20 (0,40)
Ventes irrégulières	0,53 (0,51)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,42 (0,50)	0,14 (0,34)
Paiement Impôts/Taxes	0,24 (0,43)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,33 (0,47)	0,10 (0,29)
N	34	169	242	149	594

(1) Analyse en classification de groupes - individus de 15 ans et plus - utilisant le procédé k-means. Écarts-type entre parenthèses ; (2) Toutes les variables sont standardisées sous forme dichotomique ; (3) Variable codée 1 si ancienneté < 12 mois, 0 sinon ; (4) Variable codée 1 si temps de travail < 32 heures/semaine, 0 sinon ; (5) Variable codée 1 si montant > 11000 DH, 0 sinon.

(*) Nota : Il importe de noter que, dans toute cette recherche, ni les aides familiaux (N=55), ni les apprentis (N=28) ne sont considérés comme participant au marché du travail. Ils ne sont donc pas pris en considération comme le fait apparaître la section relative à la catégorie professionnelle.

catégorie, vraisemblablement exposée aux forces de la concurrence, dont les conditions d'emploi sont instables avec de faibles protections contractuelles sur le marché du travail, de secteur *salaire concurrentiel*.

Un troisième groupe se distingue nettement du précédent. Majoritairement composé de salariés, il compte 36 % de cadres supérieurs, 10 % de cadres moyens et agents de maîtrise. D'autre part, les individus de ce segment bénéficient de protections substantielles attachées à leur statut : 88 % exercent leur emploi avec un contrat de travail, et la quasi-totalité a une ancienneté dans l'occupation supérieure à 1 an. De plus, 71 % bénéficient d'une protection sociale, 88 % ont été régulièrement payés au cours des 12 derniers mois, et 38 % se voient attribuer des primes ou des indemnités en supplément de leur salaire. Le paiement mensuel des salaires est la norme pour ces emplois. Par ailleurs, 79 % de ces salariés exercent leur activité dans des unités de plus de 20 salariés. Ils sont localisés à 56 % dans l'administration publique et 17 % dans des entreprises publiques ; le solde exerçant dans le secteur privé. Par opposition au segment des salariés non protégés, seulement 11 % sont sans instruction et 23 % ont un niveau d'études supérieures. Ce segment, dont les individus sont privilégiés en terme de sécurité et de protection dans leur emploi, peut être qualifié de segment *salarié protégé*.

Enfin, l'analyse différencie un groupe de travailleurs indépendants disposant d'un capital inférieur à un seuil déterminé. Ils exercent –essentiellement dans le commerce et les services– pour 12 % d'entre eux leur activité à domicile et 36 % sans véritable local fixe. La proportion de ces patrons indépendants assistés d'un salarié est minime : 5 %. D'autre part, aucun n'est affilié à la sécurité sociale. Certes, les deux tiers sont propriétaires de leur entreprise, mais il s'agit en fait de petites unités de production dont l'actif est faible. Ce groupe s'oppose à celui des indépendants avec capital surtout au niveau de l'outil de travail et des effectifs employés. Il est par ailleurs numériquement plus important, puisqu'il représente 4,4 fois les effectifs du premier groupe. De plus, ces indépendants sont très défavorisés en terme de capital humain, puisque 56 % n'ont aucune instruction et 25 % ont à peine un niveau primaire. En outre, la formation professionnelle est inexistante et lorsqu'il existe un apprentissage, il a principalement eu lieu dans le secteur informel. On peut qualifier cette strate, très exposé à la moindre détérioration des conditions sur le marché du travail, d'*indépendant vulnérable*.

Tableau 2 : Décomposition de l'emploi urbain par statut du travail et type de travailleur, Maroc 1991

Statut de travail	Type de travailleur				Total
	Chef de ménage	Homme second.	Femme mariée	Femme second. célibat.	
Micro-entrepreneur avec capital	26,0	4,0	4,0	-	34,0

%	7,7	3,1	5,9	-	5,7
%	(76,5)	(11,8)	(11,8)	7,0	(100,0)
Indépendant vulnérable	96,0	32,0	14,0	11,5	149,0
%	28,6	24,8	20,6	(4,7)	25,1
%	(64,4)	(21,5)	(9,4)	28,0	(100,0)
Salarié protégé	141,0	30,0	43,0	45,9	242
%	42,0	23,3	63,2	(11,6)	40,7
%	(58,3)	(12,4)	(17,8)	26,0	(100,0)
Salarié concurrentiel	73,0	63,0	7,0	42,6	169,0
%	21,7	48,8	10,3	(15,4)	28,5
%	(43,2)	(37,3)	(4,1)	61,0	(100,0)
Total	336,0	129,0	68,0	100,0	594,0
%	100,0	100,0	100,0	(10,3)	100,0
%	(56,6)	(21,7)	(11,4)		(100,0)

La première ligne correspond aux effectifs, la seconde aux pourcentages en colonne ; entre parenthèses les pourcentages en ligne.

La nouvelle stratification du marché du travail urbain opère maintenant une distinction entre la nature des emplois urbains³⁴. Parmi les quatre formes d'emplois homogènes, au degré de vulnérabilité variable, il est aisé de différencier les "bons emplois" des "mauvais emplois". Ainsi, il est bien évident que ce n'est pas l'appartenance à un certain type d'unité de production qui explique la pauvreté. En ce sens, des travailleurs salariés non protégés peuvent aussi bien être employés dans le secteur informel que dans le secteur formel³⁵. Cette structure du marché du travail est susceptible de mieux cerner la réalité des dynamiques immanentes à l'emploi urbain.

Le tableau 2 montre que l'emploi salarié est prépondérant puisqu'il représente 65,8 % de l'ensemble des emplois. Du fait du poids substantiel du secteur public dans les zones urbaines, l'emploi salarié protégé prévaut nettement sur les autres formes de travail. Cependant, on observe que 53,6 % des individus occupés ont un statut vulnérable sur le marché du travail. Si pour les chefs de ménage les tendances sont sensiblement les mêmes, les hommes secondaires sont confinés pour 73,6 % d'entre eux dans des emplois prononcés vulnérables. En ce qui concerne les femmes, elles sont globalement assez peu investies dans des

³⁴ La présentation du marché du travail, telle qu'elle apparaît dans les questionnaires d'enquêtes au Maroc et dans les études subséquentes, (c'est-à-dire les salariés, les indépendants, les employeurs, les travailleurs à domicile, les membres de coopérative ou associés, les apprentis, les aides familiaux), comporte des limites conceptuelles importantes si l'on cherche à analyser les liens pauvreté-marché du travail. Ainsi, une simple analyse de variance montre que la variance inter-groupe explique seulement 7,6 % de la variance totale de la dépense ajustée par tête. Cela montre que l'hétérogénéité en terme de niveau de vie de ces catégories est prononcée.

³⁵ Ainsi 3% des salariés non protégés sont employés dans l'administration.

activités indépendantes. L'explication est plutôt à chercher du côté des structures sociales. De plus, les femmes mariées, pour lesquelles l'emploi salarié protégé prédomine, sont avantagées sur le marché du travail comparativement aux femmes célibataires dont 54,1 % ont des emplois instables. En définitive, ce sont surtout les membres secondaires au sein des ménages qui ont des modes d'emploi précaires.

L'étude de l'interaction entre l'incidence de la pauvreté et ces catégories d'emploi mérite un approfondissement. La pauvreté suit-elle les lignes de la stratification en terme de statut du travail ?

3. PAUVRETÉ ET SEGMENTS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

3.1. La détermination de la pauvreté

Les études s'intéressant aux dynamiques de la pauvreté se trouvent inévitablement confrontées à la question controversée de la définition d'un indice de niveau de vie³⁶. Aussi, est-il nécessaire de préciser les choix méthodologiques inhérents à cette recherche sur ce point.

3.1.1. Les fondements méthodologiques

La mesure du bien-être au niveau individuel pose des problèmes conceptuels complexes qui dépassent l'objet de ce travail. Cependant, on peut globalement distinguer deux types d'approches. D'un côté, les approches orthodoxes, ou "welfarist"³⁷, qui se fondent sur le niveau d'utilité individuel, et cherchent à mesurer les propres goûts du consommateur. Dans cette optique, sous l'hypothèse d'un nombre réduit de choix, un individu possède un ordre de préférences qui définit un classement ordinal des différents paniers de biens (les courbes d'indifférences). Cependant, alors qu'une connaissance complète du comportement dans les choix parmi les biens équivaut à une connaissance parfaite des préférences, rien dans les comportements observables ne peut nous informer sur la fonction d'utilité appropriée. La contrainte informationnelle, immanente aux fonctions d'utilités, rend rédhibitoire les comparaisons inter- personnelles de bien-être sur cette base (Sen, 1979). D'un autre côté, l'approche "non-welfarist" ne tient pas compte de l'information sur les utilités, mais insiste sur les formes de privation de certains biens spécifiques, telle qu'une consommation alimentaire

³⁶ Le fait que la question entre souvent dans le champ philosophique n'y est pas étranger. Sen (1987).

³⁷ Sen (1979) regroupe sous ce terme les approches de l'économie du bien-être.

inadaptée³⁸. Certes, on peut considérer qu'il n'existe aucune unité qui fournisse une mesure satisfaisante du différentiel de bien-être entre les individus. Cependant, en supposant que tous les individus d'un ménage possèdent la même fonction d'utilité, on peut expliquer les écarts dans les préférences en terme de différences observables dans la consommation. Le montant requis pour atteindre un niveau spécifié d'utilité, l'utilité monétaire, permet de comparer les courbes d'utilités. Alors, le bien-être des ménages est décrit par la somme de monnaie nécessaire pour atteindre ce niveau de vie à prix de référence. Ainsi, la consommation totale de biens, phénomène observable, fonde les comparaisons inter-personnelles de niveau de vie³⁹. C'est la voie qu'empruntent la plupart des études sur les niveaux de vie dans les pays en développement⁴⁰. De plus, la consommation courante constitue un meilleur indicateur du niveau de vie, sur le cycle de vie, que le revenu du fait d'une répartition plus homogène dans le temps⁴¹. En effet, ce dernier ayant tendance à fluctuer sur le court terme, il n'y a aucune raison de supposer que le revenu d'une période soit indicatif du bien-être de cette période.

La consommation étant relevée au niveau agrégé du ménage, il est nécessaire de corriger la dépense totale par la composition démographique du ménage pour obtenir une mesure individuelle du bien-être. Il existe des économies d'échelle au sein du ménage : les membres supplémentaires requièrent un surplus de dépenses inférieur pour préserver le niveau de vie des membres initiaux, par rapport, par exemple, au coût initial nécessaire pour qu'un couple sans enfants atteigne ce même niveau⁴². Afin d'en tenir compte, on recourt à une échelle d'équivalent adulte, qui permet d'estimer la consommation par tête ajustée. La construction de ce type d'échelle repose sur l'hypothèse que les biens sont répartis selon les besoins des membres au sein du ménage. Or, pour être rigoureux, il faudrait prendre en considération l'inégalité et les décisions d'allocation existant dans le ménage⁴³. En définitive, on peut estimer qu'une allocation naturelle de

³⁸ D'une façon générale, elle met l'accent sur les privations, l'absence de certaines "capabilités", telle que la capacité à participer à la société avec dignité. Sen (1987).

³⁹ Pour être rigoureux, il faudrait ajouter à la consommation des biens privés celle des biens publics. Cependant, l'évaluation de cette dernière soulève de nombreuses difficultés.

⁴⁰ C'est le cas des études LSMS de la Banque Mondiale.

⁴¹ Aussi du fait de la plus grande fiabilité des données concernant la consommation.

⁴² Glewwe (1987). Il utilise une échelle d'équivalence dans le cas de la Côte d'Ivoire, et attribue les coefficients de pondération suivants : 0,2 pour les enfants de moins de 7 ans ; 0,3 pour ceux de 7 à 12 ans ; 0,5 pour ceux de 13 à 17 ans ; 1 pour les adultes.

⁴³ Haddad et Kambur (1990) suggèrent que, même si on disposait de l'information, la prise en compte des inégalités intra-ménage n'est pas réellement nécessaire si l'objet de l'analyse n'est pas d'avoir une estimation précise des niveaux de l'inégalité et de la pauvreté.

consommation différenciée s'opère entre adulte et enfant. Ainsi, à la suite de Lachaud, la présente recherche adopte l'échelle d'équivalence suivante : un coefficient de pondération de 0,5 pour les enfants de moins de 15 ans et de 1 pour les individus de 15 ans et plus⁴⁴. Le bien-être individuel sera donc appréhendé par la consommation par tête ajustée⁴⁵.

Sur cette base, il s'agit à présent d'identifier les pauvres, c'est-à-dire définir un seuil de pauvreté. Il existe un seuil urbain de "pauvreté absolue" largement diffusé au Maroc (Banque Mondiale ; Direction de la Statistique, 1993). Il est déterminé par rapport au coût d'un panier de biens alimentaires tenant compte des habitudes locales qui couvre un niveau d'apport calorique minimum. A cette composante alimentaire est alloué un montant supplémentaire pour tenir compte des dépenses non alimentaires. Le seuil de pauvreté obtenu, qui n'est autre que le coût de ces besoins de base, est égal à 2725 DH. Cependant, la présente recherche n'utilisera pas cette ligne de pauvreté⁴⁶. A cet égard, une "ligne de pauvreté absolue" et "une "ligne relative" ont été précisées. La "ligne absolue" se fonde sur la composante alimentaire du seuil précédent, soit 1442 DH, au prix de 1991, à laquelle est ajoutée une allocation pour les biens non alimentaires - 50 % du coût du panier alimentaire. Le seuil de pauvreté est ensuite obtenu en multipliant l'ensemble du panier par 2⁴⁷.

$$[1] \quad Z_1 = 2[1,5 * 1442] = 4326 \text{ DH}$$

La "ligne relative" est située à 50 % de la dépense moyenne par tête ajustée, soit⁴⁸ :

$$[2] \quad Z_2 = [13484 * 0,5] = 6742 \text{ DH}$$

Les ménages sont classifiés de la façon suivante : en dessous des lignes on

⁴⁴ Lachaud (1994). Voir Deaton et Muellbauer (1986) pour une note théorique sur la construction des échelles d'équivalent adulte.

⁴⁵ C'est l'indicateur le plus désirable du point de vue théorique mais aussi le plus fiable. Glewwe et Van Der Gaag (1990).

⁴⁶ Même s'il est préférable d'utiliser le seuil de pauvreté existant pour des motifs de comparaison.

⁴⁷ Ce type de ligne absolue constitue un standard en Amérique Latine. Voir l'ouvrage édité par Rodgers (1989).

⁴⁸ La Commission des Communautés Européennes utilise la même "ligne relative" pour ces études sur la pauvreté en Europe. Commission of the European Communities (1991) cité par Preston (1995). De même, Boateng et alii (1990), dans une étude sur le Ghana, fixent deux seuils de pauvreté, respectivement à un tiers et aux deux tiers de la moyenne des dépenses par tête.

trouve les "pauvres", les 30 % du haut de la distribution sont considérés comme "non pauvres", les autres ménages sont classifiés "intermédiaires".

Le fait de ne pas considérer le seuil de pauvreté absolue existant se justifie notamment par l'observation qu'environ 8 % de la population a un niveau de dépense qui dépasse au plus de 50 % celui de ce seuil de pauvreté (World Bank, 1994). Ces individus sont dans une situation précaire, pourtant ils sont considérés comme "non pauvres". Aussi, la majeure partie des analyses subséquentes sera menée par rapport à la ligne relative, ce qui dénote la volonté d'une plus grande préoccupation de la vulnérabilité des individus. De plus, parce que l'objet de ce travail n'est pas de mesurer les inégalités ni d'opérer un décompte des pauvres mais plutôt de mettre à jour des mécanismes typiques, d'analyser des changements et de montrer les formes de la pauvreté à travers la structure du marché du travail, le positionnement du seuil de pauvreté n'est pas un aspect primordial⁴⁹. Il est cependant indispensable d'évaluer la cohérence du profil de pauvreté.

3.1.2. La robustesse des options analytiques

Il s'agit d'examiner si les seuils de pauvreté, notamment la ligne relative, constituent un support fiable pour les comparaisons en terme de statut du travail. En effet, les choix relatifs aux niveaux des seuils et aux mesures de la pauvreté affectent le profil de pauvreté. Il s'agit alors de s'assurer de "l'indépendance" du profil vis-à-vis de ces options. Par ailleurs, la comparaison des résultats, auxquels conduisent les deux méthodes de construction de l'indice de niveau de vie, apporte une évaluation de la solidité du profil de pauvreté⁵⁰. Pour cela, le test de la condition de dominance stochastique de premier ordre (Atkinson, 1987) et une analyse de sensibilité seront mises en oeuvre.

L'analyse de dominance de premier ordre consiste à tester si des variations dans la ligne de pauvreté préservent le même classement des sous-groupes en terme d'incidence de la pauvreté. La figure 1 donne la distribution cumulative de la consommation annuelle par tête ajustée selon le type d'emploi occupé. On observe que la courbe relative aux indépendants vulnérables est en tout point au-dessus de celles des trois autres groupes. Ainsi, quelle que soit la ligne⁵¹ ou la mesure de la pauvreté, la proportion d'individus pauvres est plus forte dans ce groupe que dans les trois autres. Il en est de même pour les salariés concurrentiels par rapport aux

⁴⁹ Par ailleurs, il existe une indéniable relativité dans la définition des lignes de pauvreté.

⁵⁰ Ravallion et Bidani (1994) montrent que des méthodes alternatives de mesure de la pauvreté peuvent conduire à des résultats foncièrement divergents dans le profil de pauvreté.

⁵¹ Z variant sur l'ensemble de l'intervalle $[Z_{min}, Z_{max}]$.

deux catégories restantes. La seule ambiguïté est observée entre les salariés protégés et le groupe des micro-entrepreneurs avec capital. En effet, les courbes cumulatives se croisent, ce qui signifie que des variations dans le seuil de pauvreté peuvent conduire à des classements alternatifs pour ces deux catégories. Cependant, l'intersection se produit à un niveau de consommation élevé qui représente près de trois fois le seuil de pauvreté. On peut utiliser une condition de dominance restrictive, c'est-à-dire faire varier la ligne dans un intervalle précis⁵². On constate alors sur la figure 1 que les courbes sont confondues. Par ailleurs, cette incertitude n'est pas décisive parce qu'elle est restreinte aux catégories les plus favorisées sur le marché du travail, pour lesquelles l'incidence de la pauvreté est de toute façon très réduite. Le point essentiel étant d'avoir un classement sans équivoque des deux catégories vulnérables entre elles et entre ces dernières et les catégories protégées. Ainsi, quelles que soient la ligne et les mesures de la pauvreté retenues, le profil subséquent sera caractérisé par la supériorité sans équivoque de l'incidence de la pauvreté dans les catégories vulnérables, avec une prédominance pour les indépendants vulnérables, par rapport aux segments plus favorisés du marché du travail.

Un autre test de la solidité du profil de pauvreté consiste à évaluer la sensibilité de la mesure de la pauvreté à de faibles variations de la ligne. L'analyse est renforcée par la comparaison des profils générés par les deux méthodes de construction du seuil. Le tableau 3 résume l'incidence de la pauvreté par statut du chef de ménage selon les deux méthodes lorsque les lignes varient de plus et moins 10 %. On note que le classement des catégories du marché du travail en terme d'incidence de la pauvreté est le même quelle que soit la méthode considérée. Par ailleurs, le niveau de vie n'est pas distribué symétriquement des deux côtés de la ligne relative. En effet, lorsque le seuil relatif est augmenté de 10 %, l'incidence globale de la pauvreté croît dans la même proportion alors qu'à l'inverse une diminution de 10 % entraîne une réduction plus que proportionnelle de l'incidence. Un nombre substantiel de ménages ont donc un niveau de vie tout juste inférieur au seuil de pauvreté. Par opposition, les ménages se situant au-dessus de la ligne en sont plus distants. On retrouve cette inclination pour l'ensemble des sous-groupes vulnérables alors que les catégories protégées réagissent avec une plus grande symétrie aux variations de l'indice de niveau de vie. Ainsi, l'incidence de la pauvreté pour la strate micro-entrepreneur avec capital est indépendante des petits changements opérés dans le seuil relatif. Pour les ménages dont le chef est travailleur protégé, l'élasticité est plus que proportionnelle quelque soit le signe de la variation.

⁵² [Z -10 %, Z + 10 %].

En définitive, des variations de 10 % dans le seuil relatif ne changent pas le profil de pauvreté. La seule inversion se retrouve, comme précédemment, entre les groupes de ménages dont le chef est un travailleur protégé. La relative solidité du profil de pauvreté et la mise à jour de premiers éléments de relation entre la pauvreté et les statuts d'emploi nous conduisent à approfondir l'analyse.

3.2. Pauvreté et vulnérabilité sur le marché du travail

3.2.1. Le profil de la pauvreté⁵³

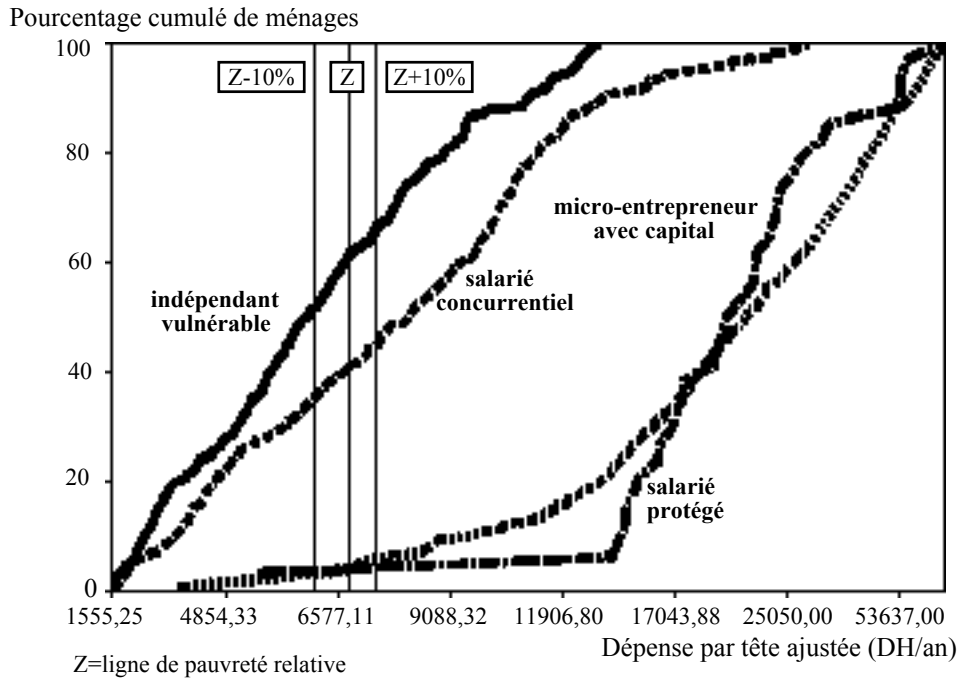
L'indice de niveau de vie étant déterminé, il s'agit d'évaluer la pauvreté. L'appréhension des liens entre la pauvreté et la stratification du marché du travail requiert l'utilisation de mesures appropriées. La présente recherche utilisera les trois indicateurs standards issus de la famille de mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke. L'intérêt de ces mesures est qu'elles relient la pauvreté dans les sous-groupes à la pauvreté totale. Ces mesures, qui sont donc décomposables et additives, peuvent être exprimées de la façon suivante :

$$[3] \quad P_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^q [(Z_2 - Y_i)/Z_2]^{\alpha} \quad \text{où } Z_2 > Y_i \text{ et } \alpha \geq 0$$

où N est l'effectif total, q le nombre de pauvres, Z_2 représente la "ligne de pauvreté relative", Y_i la consommation par tête ajustée de l'individu i. Le paramètre α peut être vu comme un indice d'aversion pour la pauvreté : plus α est grand, plus l'accent est mis sur les plus pauvres.

**Figure 1 : Test de dominance de premier ordre :
distributions cumulatives de la consommation par tête
selon la stratification du marché du travail urbain, Maroc 1991**

⁵³ Il est à noter que les développements qui suivent ne constituent qu'un élément du profil de pauvreté.



Source : ENNVM (1991).

Lorsque $\alpha = 0$, P0 mesure l'incidence de la pauvreté qui est le pourcentage d'individus ayant une consommation inférieure au seuil de pauvreté. Cet indice est insensible aux changements dans les niveaux de pauvreté.

Lorsque $\alpha = 1$, P1 évalue la profondeur de la pauvreté, autrement dit, le déficit global des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. C'est l'écart proportionnel moyen par rapport à la ligne de pauvreté.

Lorsque $\alpha = 2$, P2 mesure la sévérité de la pauvreté. Cette mesure est sensible à l'inégalité parmi les pauvres.

Tableau 3 : Test de sensibilité des lignes de pauvreté : variations dans l'incidence de la pauvreté selon le statut du chef de ménage, Maroc 1991

Statut	Ligne absolue ¹			Ligne relative ²		
	Z ₁ -10%	Z ₁	Z ₁ +10%	Z ₂ -10%	Z ₂	Z ₂ +10%
Ensemble	0,096	0,119	0,136	0,232	0,290	0,320

Micro-entrepreneur avec capital	0,000	0,000	0,000	0,038	0,038	0,038
Indépendant marginal	0,177	0,208	0,240	0,427	0,563	0,583
Salarié protégé	0,014	0,014	0,014	0,035	0,043	0,064
Salarié concurrentiel	0,164	0,205	0,274	0,384	0,493	0,493
Inactif	0,081	0,117	0,117	0,216	0,261	0,333
Chômeur	0,227	0,273	0,273	0,455	0,455	0,500

(1) Z_1 : ligne absolue = 4326 DH ; $Z_1^{-10\%}$ = 3893 DH ; $Z_1^{+10\%}$ = 4758 DH

(2) Z_2 : ligne relative = 6742 DH ; $Z_2^{-10\%}$ = 6068 DH ; $Z_2^{+10\%}$ = 7416 DH

Le tableau 4 présente les trois mesures selon le statut sur le marché du travail du chef de ménage et appelle les commentaires suivants. Tout d'abord, l'incidence de la pauvreté est liée au statut d'emploi. Il existe une corrélation entre certains types d'occupations et l'incidence de la pauvreté. Ainsi, les chefs de ménages confinés dans le segment des indépendants vulnérables et des salariés concurrentiels sont particulièrement exposés à la pauvreté. En effet, respectivement 56 % et 50 % de ces travailleurs sont issus de ménages urbains pauvres. Par ailleurs, on constate que 42 % des salariés non protégés appartiennent à des "ménages intermédiaires", et qu'aucun travailleur indépendant vulnérable n'est localisé dans un ménage classifié non pauvre. A contrario, pour les chefs de ménages micro-entrepreneurs avec capital et pour les salariés protégés, l'incidence de la pauvreté est marginale puisque respectivement 96 % et 73 % d'entre eux sont à la tête de ménages non pauvres. Au total, l'ampleur de l'incidence de la pauvreté est fonction de la surreprésentation de formes d'emploi spécifiques au sein des ménages.

Tableau 4 : Incidence, profondeur, inégalité, contribution relative et ciblage de la pauvreté dans les ménages selon la stratification du marché du travail urbain, chef de ménage, Maroc 1991

Statut du chef	PO		P1		P2		Cibl ²
	Valeur	Cj α ¹	Valeur	Cj α	Valeur	Cj α	
Ensemble	0,288	100,0	0,085	100,0	0,0864	100,0	$\alpha = 1$
Micro-entrepreneur avec capital	0,038	1,0	0,007	0,6	0,001	0,1	0,003
Indépendant vulnérable	0,563	55,7	0,164	54,8	0,172	57,0	0,117
Salarié concurrentiel	0,043	6,2	0,010	5,1	0,006	2,9	0,003
Salarié non protégé	0,493	37,1	0,155	39,5	0,159	40,0	0,108

Nota : Les chefs de ménage ne participant pas au marché du travail, qui sont soit chômeurs (N=22)

soit inactifs ($N= 111$), ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

(1) Contribution relative - en pourcentage - du groupe j à l'ensemble de la pauvreté mesurée par l'indicateur de pauvreté α . Elle s'exprime comme suit : $Cj\alpha = (P\alpha j * nj)/P\alpha$, avec $P\alpha j$ indicateur de pauvreté du groupe j dans l'ensemble de la population, nj est l'effectif du groupe j , et $P\alpha$ est l'indicateur de pauvreté pour l'ensemble de la population.

(2) Ciblage. $\alpha = 1$ mesure l'impact d'une augmentation de la consommation annuelle, proportionnelle à la consommation présente, des individus du groupe j sur l'incidence de la pauvreté ($P0$). Le ciblage pour le groupe j est indiqué par : $10^4[P(\alpha=0)j - P(\alpha 1)j]/Dj$, avec Dj dépense annuelle moyenne du groupe j .

Ensuite, l'indicateur de profondeur de la pauvreté montre que l'étendue de la pauvreté est substantiellement plus élevée dans les ménages dont le chef est travailleur indépendant vulnérable ou salarié concurrentiel. On note que l'écart entre la ligne de pauvreté et la dépense moyenne des pauvres est égal à 70 % de cette dernière pour les ménages du segment indépendant vulnérable. De même, l'indice de sévérité de la pauvreté, qui réagit à la répartition du bien-être parmi les pauvres, souligne que c'est aussi au sein des ces ménages où prédominent les travailleurs défavorisés du marché du travail que l'inégalité est la plus significative. Enfin, l'étude de la contribution relative à la pauvreté - tableau 4 et figure 2 - des diverses strates du marché du travail vient renforcer les conclusions précédentes. En effet, les ménages ayant à leur tête un travailleur indépendant vulnérable contribuent pour plus de la moitié à l'ensemble de la pauvreté, et ceci quelque soit l'indicateur considéré. Quant aux salariés concurrentiels, leur contribution se situe autour de 40 % pour toutes les mesures. Ainsi, par exemple, la participation des travailleurs indépendants à l'inégalité de la pauvreté mesurée par $P2$ s'élève à 57 %. A l'inverse, les ménages dont le chef appartient à l'une des catégories protégées expliquent seulement entre 7,2 % et 3 % - selon l'indicateur de la pauvreté totale. En outre, on constate une asymétrie : lorsque la valeur de l'indice d'aversion s'accroît les contributions deux groupes de travailleurs vulnérables augmentent alors que c'est l'inverse pour les deux autres catégories⁵⁴. La contribution des groupes protégés à la pauvreté diminue donc avec l'augmentation du degré d'aversion. Les deux premiers groupes sont donc les plus vulnérables.

En définitive, l'appartenance à certains segments du marché du travail s'avère décisive quant à la situation des ménages face à la pauvreté. La catégorie des indépendants vulnérables et dans une moindre mesure celle des salariés concurrentiels, qui sont de loin les plus précaires, prévalent dans le groupe des

⁵⁴ L'observation de la figure 2 confirme cette tendance même si on étend l'analyse à l'ensemble des chefs de ménages (inactifs et chômeurs inclus).

ménages pauvres⁵⁵. A cet égard, l'indicateur de ciblage présenté au tableau 4

montre que l'incidence d'un accroissement de la consommation sera supérieure dans les ménages dont le chef appartient à l'une des deux catégories précédentes⁵⁶. Par ailleurs, on ne trouve aucun chef de ménage indépendant vulnérable localisé dans des ménages non pauvres. En revanche, ces derniers ont essentiellement à leur tête une micro-entrepreneur avec capital ou un salarié protégé. Ces résultats sont à rapprocher de l'évolution précédemment mentionnée à la baisse du taux de salariat et de l'accélération de l'emploi indépendant⁵⁷. Aussi, la situation d'un certain nombre de ménages pourrait se dégrader à l'avenir face à la contraction des opportunités d'emplois dans les segments protégés du marché du travail. Toutefois, la concordance entre la stratification du marché du travail et les trajectoires de la pauvreté au sein des ménages urbains révélées par les divers indicateurs se doivent d'être approfondies.

3.2.2. *Pauvreté et statut du travail*

Ainsi, le statut du chef de ménage sur le marché du travail conditionne fortement le niveau de bien-être des ménages. A cet égard, une analyse de régression multivariée tente de capturer avec plus de précision les interactions entre, d'une part, le niveau de vie des ménages et, d'autre part, des caractéristiques individuelles relatives au chef. Les résultats sont présentés au tableau 5 où la variable dépendante est le logarithme de la dépense annuelle par tête ajustée. Deux types de variables explicatives sont utilisées. Une première série de variables se rapporte au chef de ménage (le statut du travail, l'éducation, la formation et l'apprentissage, l'âge, l'âge au carré) et une seconde est plus spécifique au ménage (la taille du ménage et le pourcentage d'individus employés dans le ménage)⁵⁸.

Le modèle explique plus de 60 % - R^2 ajusté - de la variance de la variable dépendante. La qualité de l'estimation est donc relativement bonne⁵⁹ et par ailleurs

⁵⁵ D'autre part, 44% des chefs de ménages du segment indépendant marginal et 42,5% de celui des salariés protégés sont à la tête de ménages intermédiaires.

⁵⁶ Ce qui peut fonder un objectif de politique économique en direction de groupes particuliers.

⁵⁷ De plus, les restructurations inhérentes au programme de privatisation des entreprises publiques et les objectifs affichés de réorganisation de certaines activités concurrentielles du secteur public devraient accentuer cette évolution.

⁵⁸ L'ensemble des variables du bloc statut du travail et éducation/formation/apprentissage sont discontinues. L'intérêt réside dans l'interprétation des coefficients de régression. En effet, dans ce cas, ils mesurent la variation de la base au niveau considéré.

⁵⁹ Lachaud (1994) dans une estimation de ce type sur six pays obtient des R^2 ajustés compris entre 0,30 et 0,40.

le F est significatif. De plus le test de décomposition de la variance met en évidence l'absence de multicolinéarité entre les variables indépendantes⁶⁰. La seule dépendance révélée est entre l'âge et l'âge au carré, mais les coefficients des autres variables ne sont affectés. En outre les résidus sont normalement distribués.

On observe que les variables statistiquement significatives au seuil de 5 % sont celles liées au statut du travail, à l'éducation et aux caractéristiques du ménage⁶¹. En revanche les variables relatives à l'âge, à la formation professionnelle et à l'apprentissage ne sont pas significatives. Les variables étant entrées successivement par blocs, l'examen des R² nous informe que les paramètres liés au statut du travail contribuent pour la majeure partie de la variance de la dépense ajustée. En fait, le modèle vient confirmer la relation déjà mise à jour entre le statut sur le marché du travail du chef et le niveau de vie des ménages. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, le passage du statut d'indépendant vulnérable à celui de micro-entrepreneur avec capital augmente la consommation du ménage de 171 % et de 102 % pour le statut de salarié protégé. L'observation des résultats – tableau 5– montre que le rendement de toutes les variables de l'éducation est positif. Par exemple, le fait pour le chef de ménage de passer, toutes choses égales par ailleurs, du niveau "sans instruction" au niveau "études supérieures" accroît la consommation du groupe de 175 %. Les caractéristiques du ménage jouent également un rôle significatif, notamment le pourcentage d'individus employés, puisqu'un accroissement de 100 % du nombre d'individus ayant un emploi dans le ménage entraîne seulement une hausse de 50,5 % du niveau de vie de ce dernier. A l'inverse, une augmentation de la taille du ménage d'une unité réduit sa consommation de 3,2 %. En définitive, le modèle met en évidence la puissance de la dépendance du niveau de vie des ménages à l'égard du statut sur le marché du travail du chef du ménage, et dans une moindre mesure de son éducation. De plus, l'analyse a montré le rôle non négligeable de la participation au marché du travail des membres secondaires en terme d'impact sur le bien-être du ménage, même s'il a été vu que ces derniers ont souvent un statut précaire⁶².

Figure 2 : Contribution relative (Cj α) à la pauvreté selon les indicateurs et le statut du chef de ménage, Maroc, 1991

⁶⁰ Diagnostic de colinéarité par décomposition de la variance en proportions, affichage des "eigenvalues".

⁶¹ Les coefficients sont affectés des signes escomptés.

⁶² Voir tableau 2.

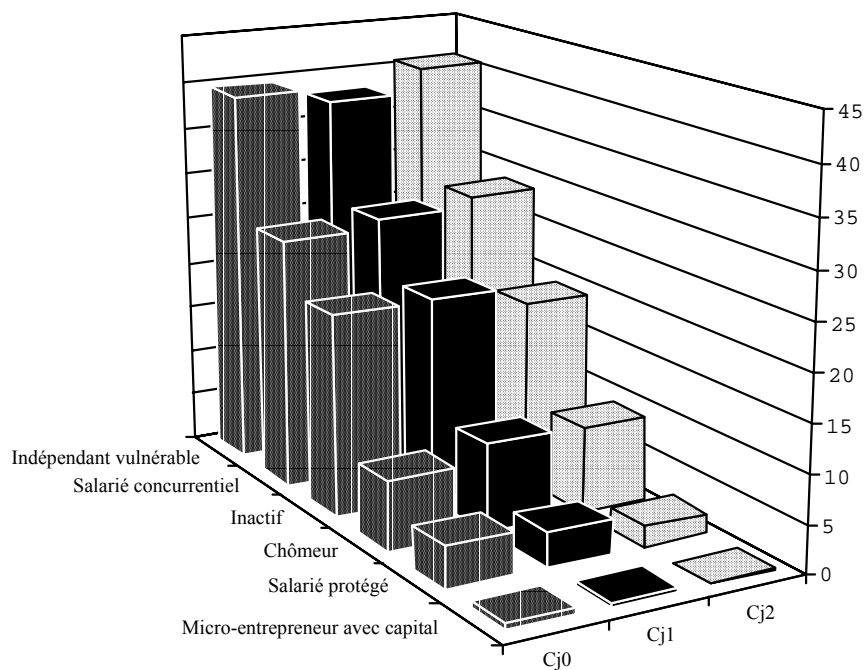
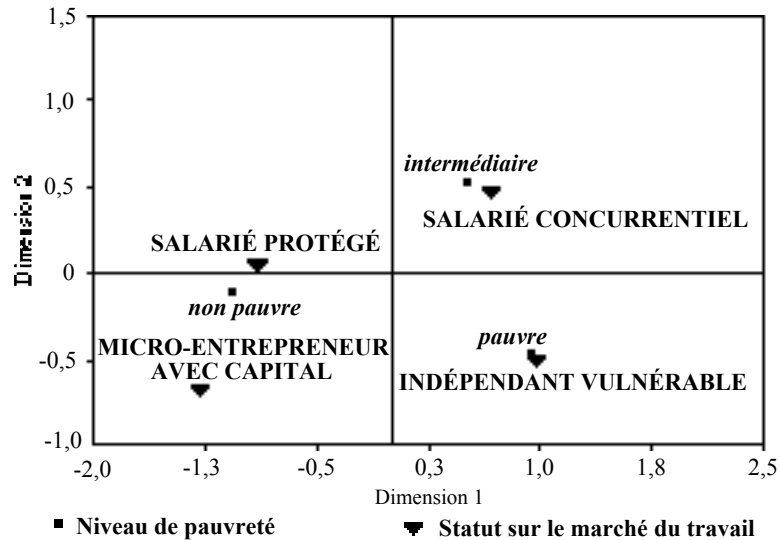


Figure 3 : Analyse des correspondances (normalisation canonique) : statut sur le marché du travail urbain et niveau de pauvreté, Maroc 1991



D'autres éléments d'analyse viennent confirmer ces résultats. Une analyse des correspondances - figure 3 - spécifie la liaison entre les trois groupes de niveau de vie et la stratification sur le marché du travail. L'analyse des correspondances évalue les liaisons entre deux variables. Les points portés sur le diagramme sont basés sur les scores des variables colonnes et des variables rangs. L'utilisation de la méthode de normalisation canonique vise à faire apparaître les similitudes et les différences parmi les groupes⁶³. Ainsi, puisque la force des analogies entre les catégories est une fonction de la position des points, la lecture de la figure 3 est aisée. Le segment indépendant vulnérable est le plus fortement lié au groupe des ménages pauvres. En outre, le segment des travailleurs salariés concurrentiel est à proximité de la strate des intermédiaires, tout en étant peu éloigné du groupe des ménages pauvres. Enfin, la position des catégories protégées est conforme aux résultats précédents.

Tableau 5 : Régression linéaire multiple des déterminants de la pauvreté dans les ménages urbains, chefs de ménage, Maroc 1991

⁶³ Pour plus de détail on pourra se référer à SPSS Inc. (1990).

Variable dépendante ¹ Variables indépendantes ²	Dépense ajustée par tête		
	β	t^3	Sig t^4
Statut du travail			
Micro-entrepreneur avec capital	0,997869	0,123591	0,00
Salarié concurrentiel	0,029309	0,083274	0,75
Salarié protégé	0,705563	0,096399	0,00
Éducation/Formation/Apprentissage			
Coranique	0,263456	0,104487	0,01
Primaire	0,233863	0,095938	0,01
Secondaire premier cycle	0,520222	0,114426	0,00
Secondaire deuxième cycle	0,647937	0,125613	0,00
Supérieur	1,010904	0,137652	0,00
Formation professionnelle	-0,008210	0,110447	0,94
Apprentissage sur le tas	0,068356	0,078855	0,38
Démographie			
Age	0,03288	0,017154	0,84
(Age) ²	-4,92345E-05	1,7921E-04	0,78
Caractéristiques du ménage			
Taille du ménage	0,032307	0,014308	0,02
% d'individus employés	0,005491	0,001489	0,00
Constante	8,570353	0,419547	0,00
<i>R² Variation (Sig F)</i>			
<i>Statut du travail</i>	0,48456		(0,00)
<i>Éducation/Formation/Apprentissage</i>	0,08342		(0,00)
<i>Démographie</i>	0,00302		(0,00)
<i>Caractéristiques du ménage</i>	0,05157		(0,00)
R²		0,62257	
R² ajusté		0,60611	
F		37,82008	
Sig F		0,0000	
N		336	

(1) La variable dépendante est le log de la dépense ajustée par tête. (2) Base = indépendant vulnérable, sans instruction, sans formation professionnelle, sans apprentissage. (3) Erreur standard. (4) Probabilité "two-tailed" que le coefficient soit nul.

4. CONCLUSION

L'analyse des données a conduit à différencier le marché du travail urbain en quatre segments homogènes : micro-entrepreneur vulnérable, salarié concurrentiel, indépendant vulnérable et salariés protégés. L'analyse en classification de groupes a permis de dégager une stratification du marché du travail ex post fondée sur le

degré de vulnérabilité des statuts d'emploi⁶⁴.

Le profil de pauvreté a montré que l'impact de la pauvreté, quelles que soient les mesures adoptées, est fortement relié à la segmentation du marché du travail. Ainsi, les segments des travailleurs indépendants vulnérables et des salariés concurrentiels, qui occupent 54 % des travailleurs urbains, regroupent plus de 80 % des ménages pauvres. A contrario, les chefs de ménage ayant une occupation dans l'un des deux autres segments du marché du travail sont essentiellement à la tête de ménages non pauvres. Par ailleurs, l'impact décisif du statut du chef et celui des membres secondaires sur le niveau de vie des ménages est précisé par l'analyse économétrique. En définitive, la nature de l'insertion des individus sur le marché du travail exerce une influence décisive sur leur bien-être.

Dans le contexte des nouvelles mesures de dérégulation de l'économie, le marché du travail est caractérisé par une certaine instabilité qui n'est pas sans conséquences sur l'incidence de la pauvreté dans les ménages urbains. En ce sens, une éventuelle poursuite de la contraction des opportunités dans les segments protégés serait préoccupante puisqu'elle entraînerait une accentuation de la vulnérabilité des individus sur le marché du travail.

Bien qu'ayant révélée l'existence d'une relation entre la structure du marché du travail et la pauvreté, la présente recherche ne constitue qu'un premier pas dans ce sens. En effet, la complexité des formes de la pauvreté urbaine requiert un approfondissement des investigations. A partir de cette stratification du marché du travail, il s'agit de mettre en évidence ses mécanismes de fonctionnement. Cela suppose l'étude des modes d'accès à l'emploi, des stratégies d'offre de travail, de la mobilité des individus entre les divers segments, plus largement des processus de rationnement des emplois. En outre, une attention particulière doit être portée aux individus exclus de toute participation au marché du travail.

RÉFÉRENCES

⁶⁴ On rappelle que les paramètres de classification sont exclusivement constitués de variables relatives aux caractéristiques d'emplois des individus.

- Addison T. et Demery L., 1994, "The Poverty Effects of Adjustment with Labor Market Imperfections" in Horton, S., Kambur, R., Mazumdar, D. (eds) (1994), *"Labor Markets in an Era of Adjustment"*, Washington, EDI Development Studies, Banque Mondiale.
- Agenor P.R., 1995, "The Labor Market and Economic Adjustment", *International Monetary Fund Working Paper*, n° 95/125, November.
- Anderberg M.R., 1973, *"Cluster Analysis for Applications"*, Academic press, New York.
- Aryee G.A. et Mhone G.C.Z., 1986, *"Vulnerable Segments of the Labor Market in Southern Africa"*, ILO/SATEP, Genève.
- Atkinson A.B., 1987, "On the Measurement of Poverty", *Econometrica*, Vol. 55, n° 4.
- Bank Al Maghrib, 1995, *"Rapport d'activité 1994"*, Banque Al Maghrib, Rabat.
- Banque Mondiale, 1992, *"Rapport sur le développement dans le monde 1992"*, Banque Mondiale, Washington.
- Banque Mondiale, Direction de la Statistique, 1993, *"Un profil de la pauvreté au Maroc"*, Direction de la Statistique, Rabat.
- Boateng E.O, Ewusi K., Kambur R. et Mc Kay A., 1990, "A Poverty Profile for Ghana 1987-1988", *SDA Working Paper n° 5*, World Bank, Washington.
- Commission of the European Communities, 1991, *"Final Report on the Second European Poverty Programme"*, CEC, Brussels, cité par Preston, I., 1995, "Sampling Distributions of Relative Poverty Statistics", *Applied Statistics*, Vol. 44, n° 1.
- Deaton A.S. et Muellbauer J., 1986, "On Measuring Child Costs: with Applications to poor Countries", *Journal of Political Economy*, Vol. 94, n° 4.
- Direction de la Statistique, 1991, *"Population active urbaine, résultats détaillés"*, Rabat.
- Direction de la Statistique, 1992, *"Niveau de vie des ménages 1990/1991, premiers résultats"*, Rapport de Synthèse, Vol. 1, Rabat.
- Direction de la Statistique, 1993, *"Population active urbaine, premiers résultats"*,

Rabat.

Doeringer P.B. et Piore M.J., 1971, "*Internal Labor Markets and Manpower Analysis*", Lexington, Mass.

Fields G., 1990, "Labor Market Modelling and the Urban Informal Sector: Theory and Evidence" in Turnham D., Salomé B. and Schwarz A. (eds) (1990), "*The Informal Sector Revisited*", Paris, OECD.

Foster J., Greer J. et Thorbecke E., 1984, "A Class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, Vol. 52, n° 3.

Glewwe P., 1987, "The Distribution of Welfare in 'Côte d'Ivoire' in 1985", *LSMS Paper*, n° 29, World Bank, Washington.

Gordon D.M., Edwards R. et Reich M., 1982, "*Segmented Workers, Divided Work*", Cambridge University Press.

Haddad L. et Karnbur R., 1990, "How Serious is the Neglect of Intra-Household Inequality?", *The Economic Journal*, Vol. 100.

Harrison B., 1972, "*Education, Training and the Urban Ghetto*", John Hopkins, University Press, Baltimore.

Harriss J., 1982, "Character of an Urban Economy: Small Scale Production and Urban Labour Markets in Coimbatore", *Economic and Political Weekly*, Vol. 17, n° 23-24.

Harriss J., 1986, "*Vulnerable Workers in the Urban Labour Markets of South and South-East Asia*", polycopié, ILO, Genève.

Jatoba J., 1989, "Urban Poverty, Labour Markets and Regional Differentiation in Brasil" in Rodgers G. (ed), 1989, "*Urban Poverty and the Labour Market*", ILO, Genève.

Kannappan S., 1985, "Urban Employment and the Labor Market in Developing Nations", *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 33, n° 4, April.

Lachaud J.P., 1989, "*Le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire : structure et segmentation*", Série de Recherche 95, Institut International d'Études Sociales, Genève.

- Lachaud J.P. (éd), 1994, "*Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*", Institut International d'Études Sociales, Genève.
- Lachaud J.P., 1995, "Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique subsaharienne : rhétorique et réalités. Le cas de la Côte d'Ivoire", *Document de Travail CED*, DT/5, Bordeaux.
- Mazumdar D., 1983, "Segmented Labor Markets in LDCs", *American Economic Review*, Vol. 73, n° 2, May.
- Mazumdar D., 1989, "Microeconomic Issues of Labor Markets in Developing Countries. Analysis and Policy Implications", *EDI Seminar Paper*, n° 40, World Bank, Washington.
- Morrisson C., 1991, "*Ajustement et équité au Maroc*", Centre de Développement, OCDE, Paris.
- Norusis M. J., 1994, "*SPSS Professional Statistics 6.1*", SPSS Inc., Chicago.
- Ravallion M. et Bidani B., 1994, "How Robust is a Poverty Profile?", *The World Bank Economic Review*, Vol. 8, n° 1.
- Reich M., Gordon D. et Edwards R., 1973, "A Theory of Labor Market Segmentation", *American Economic Review*, Papers and Proceedings, Vol. 63, n° 2, May.
- Rodgers G., 1986, "Labour Markets, Labour Processes and Economic Development", *Labour and Society*, Vol. 11, n° 2, May.
- Rodgers G. (ed), 1989, "*Urban Poverty and the Labour Market*", ILO, Genève.
- Salahdine M., 1992, "Le marché du travail urbain au Maroc", *Discussion Papers*, Institut International d'Études Sociales, DP/34, Genève.
- Sen A. K., 1979, "Personnal Utilities and Public Judgements: or What's Wrong with Welfare Economics", *The Economic Journal*, Vol. 89.
- Sen A. K., 1987, "*The Standard of Living*", Cambridge University Press, Cambridge.

SPSS Inc., 1990, "*SPSS Categories*", SPSS Inc., Chicago.

Taubman P. et Wachter M.L., 1986, "Segmented Labor Markets", in Ashenfelter, O. and Layard R. (eds), 1986, "*Handbook of Labor Economics*", Vol. 2, Elsevier Science Publishers, B. V., New York.

Thurow L. C., 1975, "*Generating Inequality*", Basic Books, New York.

Todaro M.M., 1969, "A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries", *American Economic Review*, Vol. 59, March.

Weeks J., 1986, "*Vulnerable Segments of the Labor Market: Urban Areas of the African Region*", polycopié, ILO, Genève.

World Bank, 1994, "*Kingdom of Morocco: Poverty, Adjustment and Growth*", Report n° 11918-Mor, The World Bank, Washington D. C.

Abstract

The objective of this paper is to show that there is a strong relation between urban poverty patterns and the functioning of the urban labour market in developing countries. The analysis is using data for Morocco. A segmentation model based on occupational differentials in terms of institutional protections enable to reveal the latent allocation process of individuals in the segments of the labour market. The results suggest that the insertion mode of individuals in the labour market is a determinant of the incidence of poverty within the households. The study points out that two groups on the labour market are notably vulnerable to poverty.

Resumen

Este texto tiene por objetivo mostrar que existe una relación entre el modo de funcionamiento del mercado del trabajo urbano y la pobreza en los países en desarrollo. El análisis se basa sobre los datos empíricos que concierne Marruecos. Un modelo de segmentación del mercado del trabajo, toma en cuenta los diferenciales de las protecciones institucionales asociadas a las ocupaciones, permiten comprender el proceso latente del subsidio de los individuos en los segmentos del mercado del trabajo. Los resultados sugieren que el modo de inserción de los individuos sobre el mercado de trabajo es decisivo en cuanto al

impacto de la pobreza en el conjunto de la familia de dónde provienen. El estudio nos muestra que dos segmentos son particularmente vulnerables a la pobreza.